Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1040

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 1040
DP
JAA
1002 Lausanne
23 mai 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Le choix des armes

En Suisse l'armée fait traditionnellement l'objet de débats nourris et passionnés, même si la conception de la défense et les dépenses militaires ne sont pas soumises directement à l'appréciation des citoyennes et des citoyens. Dans un pays qui a fait le choix d'une armée de milice, il est bon que la chose militaire soit plus qu'ailleurs publiquement et vivement discutée. Mais l'exercice n'en reste pas moins périlleux, guetté qu'il est par la simplification extrême et par la démagogie, aussi bien de la part des adversaires que des inconditionnels de l'armée. Le projet Armée 95 récemment rendu public n'échappera pas à ces dangers. D'emblée il faut constater que Kaspar Villiger, avec son air d'élève appliqué et timide, nous propose une nouvelle conception de la défense militaire qui fait figure de petite révolution. Certes, ceux qui cherchent à faire fructifier le surprenant appui obtenu l'an passé par l'initiative pour la suppression de l'armée n'y trouveront pas leur compte. Pourtant les partisans du statu quo, moins bruyants mais encore bien présents au sein du DMF, ne sont guère satisfaits d'un projet qui met en question vingt-cinq ans de stratégie bien établie.

On a beaucoup mis en exergue la réduction de la durée du service et celle des effectifs, le rythme bisannuel des cours de répétition et la création d'un poste de médiateur. Mais plus fondamentalement, c'est la conception de l'engagement de l'armée qui est renouvelée. En effet, ce qui prévaut depuis 1966 est une conception statique: chaque corps d'armée est responsable d'une zone territoriale déterminée et le système de défense consiste en une série de points d'appui et de barrières destinés à canaliser l'adversaire et à le conduire très à l'intérieur du territoire où il est censé être neutralisé.

La nouvelle conception envisage les choses de manière complètement différente. Pour Heinz Häsler, le chef d'état-major, «on ne défend pas le territoire et la population par une guerre d'usure à l'intérieur du pays, là où vivent plus de 80% des habitants». A l'avenir l'adversaire sera contré d'emblée, là où il se trouve, grâce à une concentration et une conjugaison des moyens nécessaires. Cette conception dynamique de la défense du territoire exige une grande souplesse dans l'engagement et des formations mobiles. Dans cette perspective les nouvelles brigades blindées sont appelées à jouer un rôle-clé.

Malgré une réduction de 40% des effectifs de l'infanterie, l'armée, dans le cadre de cette nouvelle conception, reste pour l'essentiel, même si elle est modernisée, une armée de fantassins. Il faut voir dans cette constante le résultat de la résistance des cantons, peu disposés à perdre leurs unités d'infanterie. Pourtant on peut légitimement s'interroger sur la contradiction entre la part belle faite à une infante-

JD

(suite à la page 2)

Un mi-temps bien payé

(*pi*) Le courage de la commission du Conseil national chargée de faire des propositions pour améliorer le travail du Parlement ne s'est pas transformé en témérité: les réactions suscitées par sa proposition d'allouer aux députés fédéraux un salaire annuel forfaitaire de 130 000 francs l'ont fait revenir en arrière. Le salaire ne sera donc «que» de 80 000 francs, plus une indemnité de 400 francs par jour de séance. Les bucheurs toucheront ainsi environ 120 000 francs par année, alors que celles et ceux qui ne choisissent que des commissions «légères» gagneront moins. Reste un problème: les travailleurs seront correctement payés pour un travail qu'ils exerceront à plein temps, alors que celles et ceux qui ne renonceront pas à leurs autres activités rémunérées toucheront près de 100 000 francs pour un petit mi-temps, à condition qu'ils n'assument pas de présidence de commission et ne s'engagent que sur quelques sujets qu'ils maîtrisent bien.